

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/02/28/2020041414/justel>

Dossier numéro : 2020-02-28/31

Titre

28 FEVRIER 2020. - Arrêté ministériel portant modification de l'annexe à l'arrêté du Gouvernement flamand du 29 novembre 2013 relatif à la reconnaissance de la qualification professionnelle d'aide-barman.(TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 17-06-2020 page : 44096

Entrée en vigueur : 27-06-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)